

aux techniques de l'énergie renouvelable. Parce que nous n'encourageons pas suffisamment la petite entreprise canadienne à fabriquer le matériel nécessaire à la technologie des usines d'énergies solaire et éolienne—même si le Conseil national de recherche a mis au point une des meilleures machines éoliennes qui soient au monde—aux thermopompes et même aux autoclaves de l'industrie de la biomasse, la presque totalité de la technologie actuellement disponible vient soit des États-Unis soit de l'Europe.

Je le répète, il faut qu'un groupe de Canadiens, des gens comme ceux que j'ai décrits dans ce projet de loi j'espère, établissent des normes de conception, de production et de construction pour les technologies que nous importons actuellement afin de prouver à nos consommateurs que de tels dispositifs fonctionneront et qu'il seront durables. Il faudrait que la plupart des équipements de production d'énergie renouvelable aient une vie utile de 20 ans environ pour pouvoir être installés. Ce projet de loi assurerait la protection des consommateurs dans ce domaine. Le consommateur aurait non seulement davantage confiance dans son produit mais il serait aussi à même d'installer et d'utiliser de tels dispositifs sans avoir besoin de connaissances techniques ou mécaniques particulières.

J'ai aussi songé que cette société pourrait utiliser les ingénieurs de toutes les régions du Canada. Ainsi, dans le budget qui a été présenté en décembre 1979, il a été question pour la première fois de l'utilisation d'appareils de distillation dans les fermes. Nous avons appris avec beaucoup d'étonnement qu'un homme d'affaires du Montana était venu dans le sud des Prairies afin de lancer sur le marché un appareil qui fonctionne, à l'en croire. En plaçant de petits messages publicitaires dans les journaux locaux cet homme a attiré des foules de 300 à 500 agriculteurs dans de petites localités où il leur expliquait comment fonctionnait l'appareil de distillation et comment il leur permettrait à partir de blé et de paille ainsi que d'autres produits normalement cultivés dans les exploitations agricoles, de fabriquer de l'alcool qui pourrait servir de carburant pour les tracteurs et les voitures et de combustibles pour le chauffage des maisons. Cela démontre qu'il existe un certain intérêt à cet égard. Dans ce cas il va de soi que notre gouvernement par l'entremise d'une société telle que celle dont j'ai parlé pourrait employer un groupe d'ingénieurs spécialisés dans ces techniques qui se déplaceraient d'une localité à l'autre partout au Canada pour expliquer les techniques utilisables et la façon dont même des personnes ne possédait que de minces connaissances techniques pourraient faire fonctionner elles-mêmes ces systèmes à condition qu'on leur donne les conseils et les renseignements nécessaires.

Il y a par exemple dans tout l'ouest du Canada des ingénieurs travaillant pour le programme de rétablissement agricole des Prairies dont on n'exploite pas tous les talents particuliers. On pourrait confier à ces personnes la tâche de disséminer ce genre de renseignements. Si le gouvernement voulait dans sa sagesse se persuader des avantages d'une mesure consistant à offrir un crédit d'impôt dans le cadre du prochain budget aux personnes qui ont recours à des techniques de renouvellement de l'énergie dans leurs maisons, ce groupe d'ingénieurs pourrait également tout en répandant ce genre d'information, rendre visite aux bénéficiaires de ces mesures qui ont installé de tels systèmes dans leurs maisons ou

leurs lieux de travail et leur donner des conseils pour assurer la conformité de ces systèmes aux normes techniques.

Les États-Unis qui sont très en avance dans ce domaine emploient un numéro Zénith gratuit dans chaque État. Ceux qui veulent équiper leur maison pour l'énergie solaire peuvent appeler un numéro gratuit. A ce numéro, des spécialistes sont à leur disposition pour les renseigner, leur donner des bibliographies d'ouvrages qu'on trouve dans les bibliothèques municipales; ils peuvent aussi leur donner d'autres conseils sur telle ou telle source d'énergie renouvelable intéressant l'abonné. Les États-Unis se sont empressés d'offrir à leurs concitoyens des renseignements que ne peuvent pas se procurer les Canadiens pour l'instant. La constitution de cette société permettrait donc de mettre en place un système semblable, en vertu de l'article 4(d) du bill, lequel autorise la Société de l'énergie renouvelable à diffuser des informations sur les emplois et les applications des techniques dans ce domaine. Cet article a pour objet de satisfaire aux besoins du public en matière d'information.

Enfin, la société servirait à coordonner les travaux de recherche dans le domaine des appareils et des inventions exploitant les sources d'énergie renouvelable. De nombreux Canadiens se mettent à réfléchir et à essayer de trouver de nouvelles façons d'exploiter l'énergie du soleil, du sol, de l'eau ainsi que celle qu'on peut produire à l'aide de machines. Ces gens-là s'adressent toujours à leurs députés ou au gouvernement pour proposer de nouveaux moyens de faire telle ou telle chose, mais dans la plupart des cas, on ne leur prête pas une oreille attentive et on ne les encourage pas dans leurs efforts. Il en résulte que le pays ne bénéficie pas de ces innovations. Je crois que la nouvelle société pourrait jouer un rôle très important à cet égard. Elle pourrait étudier toutes ces inventions et coordonner la distribution des fonds affectés à la recherche par les gouvernements, les fondations et les grandes sociétés. A mon avis, un organisme central comme cette société est nécessaire au traitement de toutes ces informations.

Voilà la raison d'être de chacun des articles de mon bill. Je voudrais terminer cette partie de mon discours en vous citant un extrait du livre de Harrison Brown intitulé *The Challenge of Man's Future* qui dit ceci:

Nous venons à peine de commencer à consommer les réserves de combustibles fossiles que renferme la terre que déjà nous en voyons la fin. En un temps extrêmement court, si on le compare à la durée de la présence de l'homme sur la terre, ces combustibles fossiles auront été découverts, mis en valeur et épuisés.

C'est très probablement vrai, mais le soleil, le vent et les déchets agricoles et sylvicoles seront là de toute éternité. Cela montre combien il est important que nous nous dirigions rapidement vers l'utilisation de formes d'énergie renouvelables.

Je voudrais rappeler en terminant que, pour la première fois dans l'histoire, notre gouvernement avait accordé dans son budget de décembre dernier un dégrèvement fiscal, non seulement aux sociétés, mais également aux particuliers qui installent dans leur maison ou leur commerce un échangeur de chaleur ou des matériaux favorisant le transfert thermique. C'était la première fois dans l'histoire que l'on faisait aux Canadiens une offre de ce genre. Les documents budgétaires et les avis de voies et moyens disaient très clairement que des abattements fiscaux seraient consentis pour les systèmes de chauffage de district, les systèmes de chauffage solaire dans les immeubles neufs, les petites installations hydro-électriques, les systèmes de récupération de la chaleur, y compris les matériaux favorisant le transfert de chaleur ainsi que le matériel et